

2025/27

VILLE DE RANTIGNY
Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Clermont

Extension du dispositif de mutualisation descendante de services communautaires au profit des communes membres relatives aux missions administratives ponctuelles et à l'urbanisme

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi 10 octobre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le mardi 23 septembre 2025, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Christophe PECHEUR, Jean Marc FEVRIER (procuration à Marie DUHAMEL), Sophie JUPIN, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Christine PORQUET, Benjamin PIRES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-4-1 à L.5211-4-3, L.5211-39-1, L.5216-5 et D.5211-6 ;

Vu les besoins exprimés par plusieurs communes membres concernant un appui ponctuel dans la réalisation de missions administratives ou d'instruction des actes d'urbanisme, notamment en cas d'absence ou de surcharge temporaire de leurs services ;

Considérant que cette nouvelle organisation est fondée sur des objectifs de meilleure organisation des services, d'approfondissement de la mutualisation et d'optimisation financière ;

Considérant la volonté de renforcer la solidarité intercommunale et d'optimiser les moyens humains et techniques existants au sein de la communauté de communes ;

Considérant que la mutualisation descendante permet de répondre de manière souple, réactive et proportionnée aux besoins spécifiques et ponctuels des communes membres, sans altérer les missions récurrentes du personnel communautaire ;

La CCLVD a élaboré une nouvelle convention-cadre de mutualisation et de convention particulière afin d'inclure de nouveaux services qui pourraient faire l'objet d'une mutualisation avec les communes membres.

Ces services sont les suivants :

-missions administratives : mise sous pli, envois postaux, aide à la rédaction de délibérations, arrêtés et décisions du Maire.

-urbanisme (hors convention de mutualisation pour l'instruction des ADS) : appui des documents d'urbanisme, conseil pour l'application du droit de préemption, suivi technique des projets d'aménagement, conseils juridiques spécifiques, aide à la rédaction des arrêtés dont l'instruction est à la charge des communes.

La contribution de la commune aux frais de fonctionnement des services de la CCLVD s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constaté par la CCLVD.

Le Maire propose de l'autoriser à :

-signer la convention-cadre et les conventions particulières avec la CCLVD.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	15
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	18

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER (procuration à Marie DUHAMEL), Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Conseillers municipaux

Fait les jour, mois et an susdit

Ont signé le registre les membres présents

Pour extrait conforme

Rantigny, le 13 octobre 2025

Le Maire,



Dominique DELION